

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 9 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
Finances : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2026
Référence
1_20251209_7.10

Date de la convocation
02/12/2025

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
11/12/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

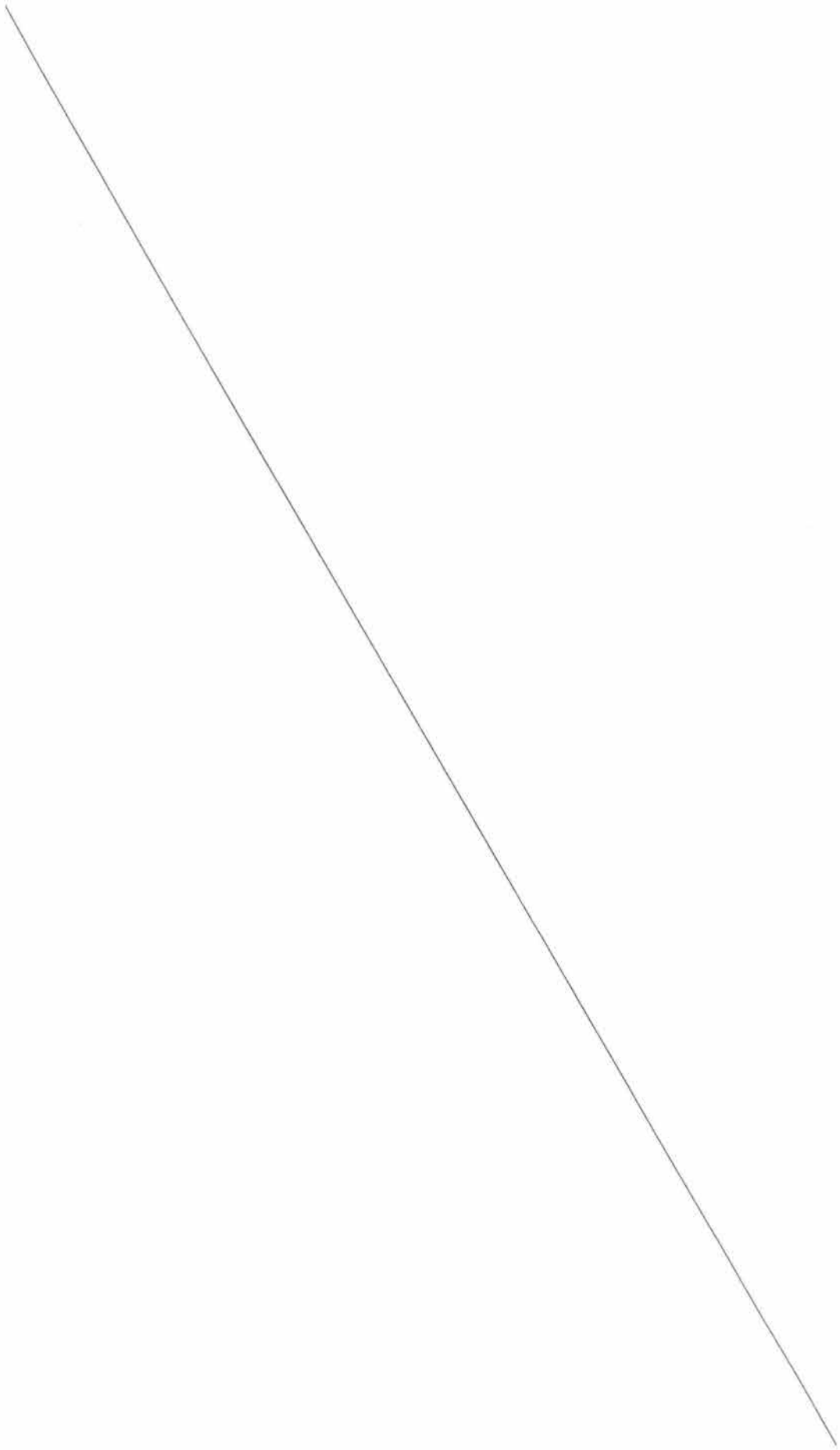
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Marc FOUCAULT, Pascal RIFFLART, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Pascal OURDOUILLÉ, Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Michel WATELAIN, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Franck DARRAGON  
Hubert DEJENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ  
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX  
Georges DUFOUR a donné pouvoir à Anne PINON  
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS  
Annick LEMAIRE a donné pouvoir à Patrick GAILLARD  
Pascal BOHIN a donné pouvoir à Isabelle DE WAZIERS  
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER  
Didier DINOUARD a donné pouvoir à Brigitte LEROY

Excusés, absents : Paul-Eric DECLÉ, Benoît MERCUZOT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Michel DESPERELLE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Albert NOBLESSE, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa de l'article 6 précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois dans les limites énoncées ci-dessous :

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2025	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	181 500 €	45 375 €
21	Immobilisations corporelles	11 000 €	2 750 €
Total		192 500 €	48 125 €

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 48 125 € au budget 2026.
- Autorise l'inscription par anticipation des crédits suivants :
 


20	immobilisations incorporelles	45 375 €
21	Immobilisations corporelles	2 750 €

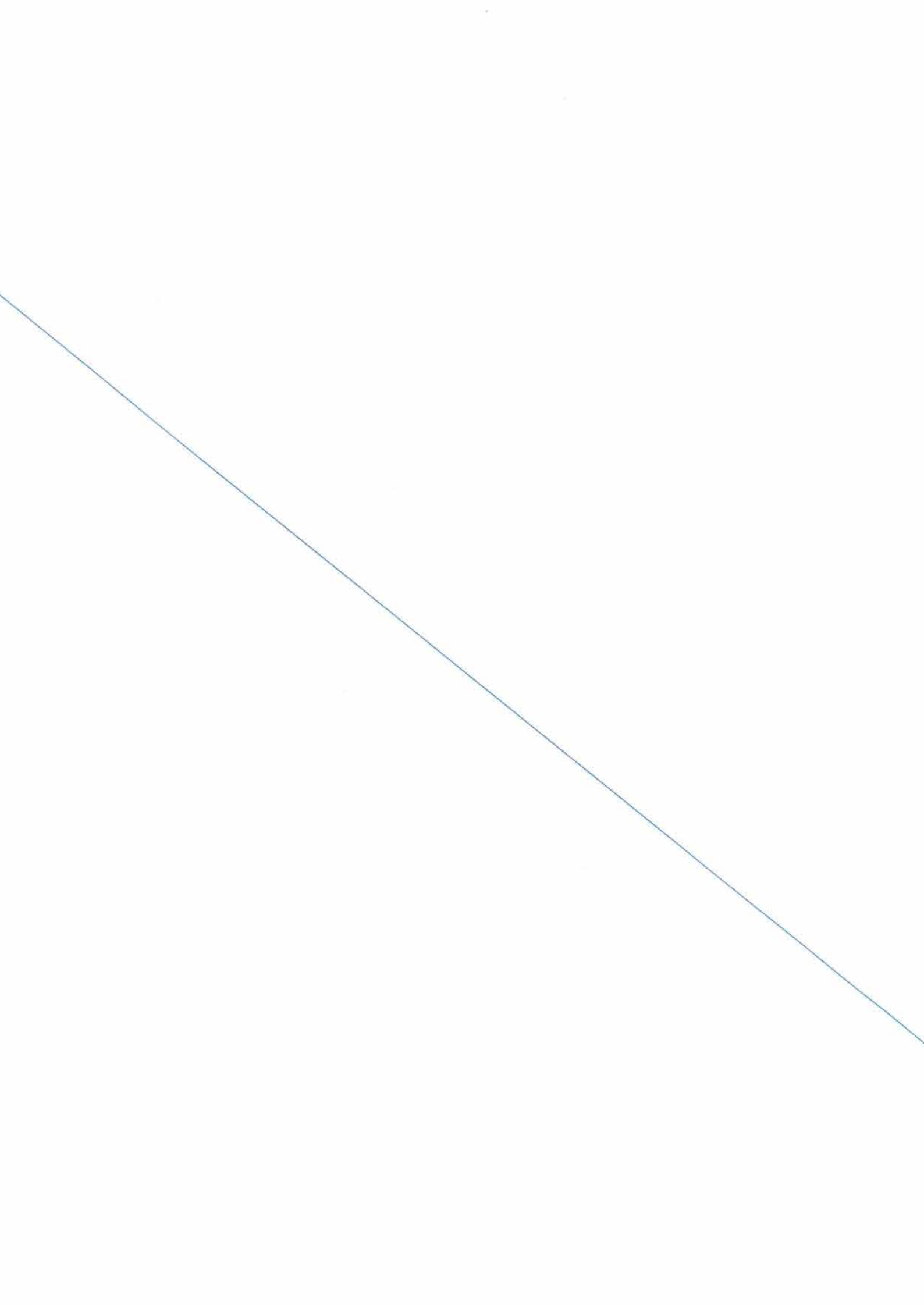
Fait et délibéré le 9 décembre 2025  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,




Le Président,  
P. RIFFLART





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>1_20251209_710</b>
Objet :	<b>Finances : Ouverture de crédits par anticipation pour la section d'investissement 2026</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-09 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-200082063-20251209-1_20251209_710-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20251209-1_20251209_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	917 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib1_ouverture cr__dits par anticipation investissement 2026.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20251209-1_20251209_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	169.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 décembre 2025 à 16h57min05s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 décembre 2025 à 16h57min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	9 décembre 2025 à 16h57min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2025 à 16h57min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 décembre 2025 à 16h57min55s	Reçu par le MI le 2025-12-09